

Chêne pubescent et (ou) Chêne vert et Pin d'Alep

☺ fiche n°000400 « Liste des essences »

	R	V	B
	63	187	239
	0	75	44
	142	86	155



FUTAIE DE PIN D'ALEP AVEC TAILLIS

N° 271116 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Complet et dense

Couvert en % **>80**

Taillis et futaie dans les mêmes proportions, mélange intime

Taillis :

Densité en nombre de cépées par hectare. **250 à 1500**

Couvert en % **50 à 70**

Pinède :

Couvert en % **50 à 70**

Densité en nombre de tiges par hectare. **> 400**

Traitement irrégulier ou régulier

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Surtout représenté dans l'étage mésoméditerranéen. Ne monte qu'exceptionnellement dans l'étage supraméditerranéen, où le Pin d'Alep est remplacé par le Pin Sylvestre.

Pour le taillis se référer aux fiches suivantes :

- Chêne vert ☞ n°274112
- Chêne pubescent ☞ n°273112
- Mixte ☞ n°273115

Variantes :

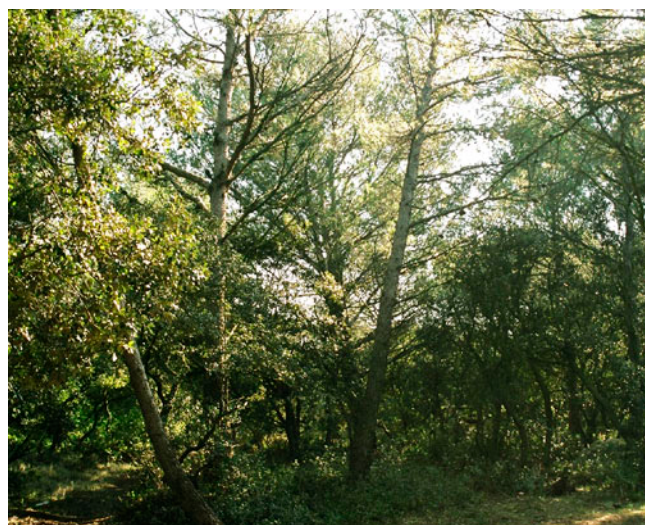
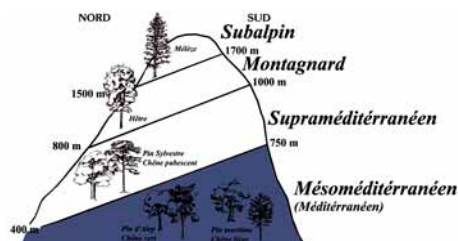
- Proportion variable de Chêne vert et de Chêne pubescent.
- Proportion variable de Pin d'Alep, Pin maritime, voire Pin Sylvestre dans l'étage supraméditerranéen.
- Peuplement plus jeune (0 à 40 ans), issu d'incendie ou d'une coupe de rajeunissement.

LITTORAL CALCAIRE MOYEN-PAYS LITTORAL SILICEUX

La futaie fait part égale avec le taillis, ce qui pose souvent des problèmes de gestion.

Ce type doit donc être distingué :

- du taillis avec surétage de Pin d'Alep (☞ n°273116) dans lequel le taillis est fortement dominant,
- des futaies avec sous-étage, dans lesquelles la densité du taillis est généralement inférieure à 250 cépées par hectare :
☞ n° 271112, ☞ n°271113.



Mélange Pin d'Alep et Chêne vert



Dans le département du Var, en raison de la maladie chancreuse du Pin d'Alep, certains peuplements risquent d'évoluer naturellement vers le taillis.

A terme, pour le taillis, même incertitude sur les possibilités de régénération naturelle après vieillissement que pour les taillis communs.



Peuplement rémunérateur, par la production éventuelle de bois de chauffage (Chêne) et de bois de trituration (futaie résineuse).

Potentiel médiocre en présence de Chêne vert (sauf situation particulière de fond de vallon), bon en présence de Chêne pubescent.



Sauf situation localisée de forte pente, risque d'érosion généralement faible. Impact paysager au cas par cas.



Concerné par la directive habitat (45.312 Yeuseraie du Mésoméditerranéen).



Bonne, pour les peuplements à dominante de Chêne pubescent.



CRPF - Commune de Pontevès (83)

Pour permettre la repousse du taillis après coupe de rajeunissement, les pins doivent être exploités

*Une gestion souvent difficile
Toujours privilégier le développement du Chêne*



Coupe d'amélioration sans exploitation du taillis, avant (en haut) et après (en bas)



Pour les peuplements jeunes, âgés de 0 à 40 ans, et issus d'incendie ou de coupe de rajeunissement, la première intervention est conditionnée par la maturité du taillis ou, par la possibilité de réaliser une coupe d'amélioration ou d'extraction dans la pinède.

Dans la plupart des cas, ces peuplements évoluent donc sans intervention jusque vers l'âge de 40 ans.

GESTION RECOMMANDÉE



EXTRACTION DE LA PINÈDE APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT DU TAILLIS



Après coupe rase des pins et du taillis, la repousse du taillis est généralement suffisante pour assurer l'intégralité du couvert forestier.

Taillis : Traitement en taillis simple à une révolution comprise entre 40 à 60 ans (voir fiches sur les taillis : ✍ n°274112, ✍ n°273112, ✍ n°273115).

Pinède : Coupe rase ou conservation de 50 à 100 tiges par hectare susceptibles d'attendre la prochaine coupe de taillis simple (40 ans).

- L'optimum est de réaliser l'intervention dans la pinède 1 an après la coupe de taillis simple afin de permettre l'installation des semis (Coupe du taillis entre l'automne de l'année n-1 et le printemps de l'année n, puis coupe des pins au début de l'automne de l'année n.

ÉCLAIRCIE DU TAILLIS



Elle est possible lorsqu'il y a intérêt paysager, environnemental (Natura 2000 : ✍ n°355310), pastoral ou DFCl. Elle peut être conseillée pour les peuplements de **Chêne pubescent dont la hauteur moyenne est supérieure à 8 mètres à 50 ans**. Parallèlement, la pinède doit faire l'objet d'une **coupe d'amélioration** afin de favoriser le développement du taillis.

GESTION POSSIBLE

EXTRACTION DE LA PINÈDE SANS COUPE DU TAILLIS



Selon la densité du taillis, il est possible d'envisager l'extraction du Pin d'Alep sans dommage important pour le taillis. L'objectif est le développement du taillis.

- ⚠ il est préférable de renoncer à cette technique si l'extraction de la pinède doit conduire à l'exploitation partielle du taillis (place d'abattage). Elle aurait pour effet de rendre le peuplement irrégulier et difficilement gérable par la suite.

COUPE D'AMÉLIORATION DANS LA PINÈDE SANS COUPE DU TAILLIS



Concerne les peuplements pour lesquels la pinède est au stade de la futaie (✍ n° 271113) ou de la jeune futaie (✍ n°271112).

PLANTATION DE DIVERSIFICATION

Compte tenu de l'investissement initial, la transformation en plein ne se justifie pas. Néanmoins, l'enrichissement peut apporter une diversification.

Les peuplements qui s'apparentent aux taillis communs de Chêne pubescent (✍ n°273112) présentent les meilleures potentialités.

GESTION DÉCONSEILLÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE, SANS INTERVENTION DANS LA PINÈDE

Sauf intérêt paysager marqué, **il faut éviter de conserver en état la pinède, ou de maintenir plus de 100 tiges par hectare** après coupe de rajeunissement du taillis. La futaie de pin risque de freiner le bon développement du taillis. Du fait de la repousse du taillis, les pins conservés seront inexploitablement pendant 40 ans.

NON INTERVENTION



L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches. Une non intervention reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (Natura 2000), paysager ou à un équilibre des classes d'âges au niveau de la propriété (vieillesse temporaire).

INTERDITS



COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. A défaut, les coupes fréquentes risquent d'affaiblir le peuplement.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.